



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 37679

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer concernant la loi SRU du 13 décembre 2003 qui a modifié la loi du 10 juillet 1965 relative à la copropriété. Le décret d'application du 17 mars 1967 devait être modifié en conséquence. À ce jour, rien n'a été publié. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des mesures sont envisagées en ce domaine. - Question transmise à M. le ministre délégué au logement et à la ville.

Texte de la réponse

Le décret n° 2004-479 du 27 mai 2004 modifiant le décret n° 67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis a été publié au Journal officiel du 4 juin 2004.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37679

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2907

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8687